

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

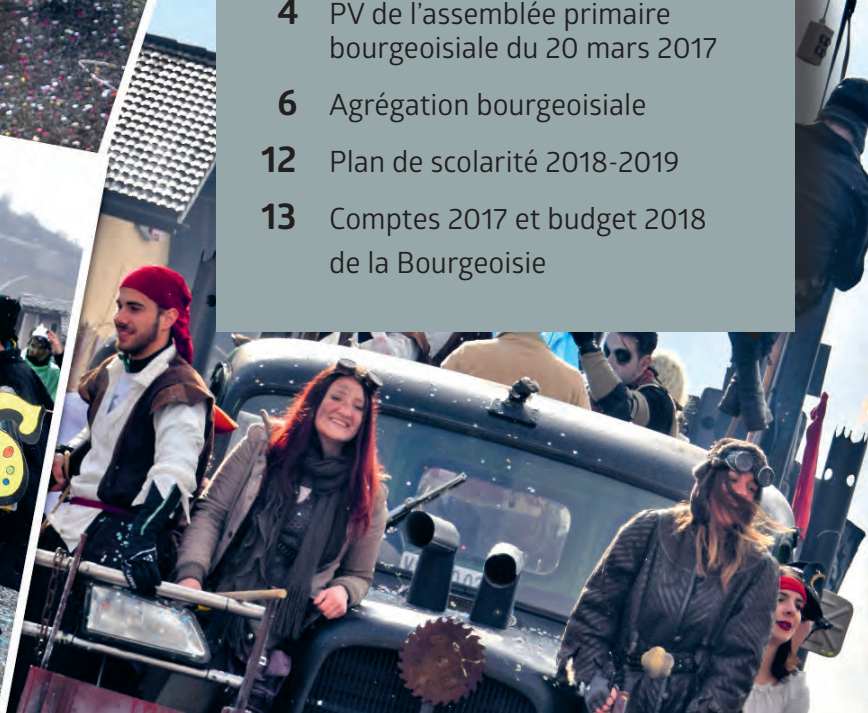
NUMÉRO 4, MARS 2018

LÉGISLATURE 2017-2020



DANS CE NUMÉRO

- 3 Edito
- 4 PV de l'assemblée primaire
bourgeoise du 20 mars 2017
- 6 Agrégation bourgeoise
- 12 Plan de scolarité 2018-2019
- 13 Comptes 2017 et budget 2018
de la Bourgeoisie





Assemblée primaire bourgeoiale 2018

RENDEZ-VOUS LE 26 MARS

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 26 mars 2018 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 20 mars 2017
2. Comptes de l'exercice 2017
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Budget 2018 et plan financier pluriannuel
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
4. Agrégation bourgeoiale
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants

SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie
biennale des bourgeois-es
aura lieu,

dimanche
30 septembre 2018
au Crêt-du-Midi

Tous-tes les bourgeois(es) sont
invités d'ores et déjà,
à réserver cette date.
Le programme détaillé leur
sera communiqué en temps
opportun.

Le Conseil bourgeoial
et la Commission bourgeoiale.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

CES CHANGEMENTS QUI FONT PEUR...

L'Homme n'est décidément pas fait pour le changement. Les habitudes, la routine, l'absence de surprise confortent et rassurent une bonne majorité d'entre nous. Alors, imaginez le tsunami lorsque d'un coup de baguette magique, on vous oblige à changer la couleur de votre sac poubelle. Eh bien, c'est la panique ! Du coup, on ne sait plus où mettre les déchets. C'est comme si les nouveaux sacs étaient trop beaux pour contenir des ordures. C'est pourtant simple, il suffit de continuer à faire comme avant, en veillant toutefois, afin de faire quelques économies, à ne pas y jeter le papier, le carton, le verre, le PET, le pain, les capsules de café, les habits, l'aluminium et les piles. Ces déchets-là sont valorisés par une autre filière via les écopoints. Les déchets de nourriture vont dans les composts privés ou dans les sacs blancs, comme avant. Pour l'heure les communes de notre région ne sont pas encore équipées pour récupérer et valoriser ce type de déchets. Cela viendra certainement un jour, mais rassurez-vous, cela ne sera pas gratuit.

Dans le même registre, la législation toujours plus pointilleuse impose aux communes de mettre en conformité leurs déchetteries. Les investissements nécessaires seront conséquents et se pose la question d'une centralisation de ces points de collecte. Notre commune n'échappera pas à cette réflexion. Pour la plaine la question devra être réglée en accord avec les communes voisines. En revanche, pour Vercorin, la problématique est bien plus épineuse. Seule certitude aujourd'hui, la situation actuelle ne perdurera pas.

Un autre changement risque de modifier bientôt les habitudes de certains d'entre nous. Les guichets postaux, fidèles compagnons depuis des lustres, pourraient être prochainement fermés. En effet, La Poste doit adapter sa structure à un marché qui est en perpétuelle mutation, notamment avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication. Cette évolution est-elle inéluctable? Faut-il s'y opposer?



Alain Perruchoud, Président

Quelles sont les alternatives proposées par La Poste? Qu'en sera-t-il du service public? Autant de questions ouvertes auxquelles il s'agit de répondre. Nous tenterons de le faire à l'occasion de la table ronde organisée par le Conseil communal, le 21 mars prochain. N'hésitez pas à y venir pour vous informer et donner votre avis.

Et ce n'est pas tout ! D'autres changements pointent à l'horizon. En matière de mobilité, l'avenir fera la part belle aux transports en commun. C'est l'un des principaux dossiers étudiés dans le cadre de l'Agglo Valais central. Il faut s'attendre à ce que les véhicules individuels soient gentiment écartés des centres villes et que des restrictions soient instaurées dans les villages.

Enfin, je vous ai réservé le changement le plus important, pour terminer en beauté. Il faut constater que la pression étatique sur les communes est toujours plus importante. La pression citoyenne aussi d'ailleurs. Les exigences ne cessent d'augmenter, les dossiers se complexifient et en parallèle, la tolérance diminue. En conséquence, nos administrations doivent faire preuve d'un professionnalisme à toutes épreuves et disposer de compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines. Nos petites structures communales n'ont pas les spécialistes indispensables et peinent aujourd'hui à accomplir de manière satisfaisante la masse des tâches qui leur sont confiées. La solution? Dans un premier temps, la mise en œuvre de collaborations intercommunales devrait améliorer grandement la situation. Mais personne n'est dupe, en finalité ces collaborations aboutissent le plus souvent à une fusion. Aujourd'hui, nous devons être capables d'aborder ces questions sans tabou. Mieux vaut le faire sereinement dès à présent, plutôt que d'y être obligé.

Procès-verbal

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 20 MARS 2017

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 41 participant-e-s et accueille les nouveaux membres du Conseil, Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER, MM. Patrick RUDAZ et Jérôme PELLISSIER. Il félicite aussi M. Olivier HUGO pour sa réélection.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeois-es dès le 21 février 2017, par l'intermédiaire du pilier public; elle a ensuite été relayée par le Bulletin Officiel du 3 mars 2017 et le CHALAIS INFO N° 1.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de cette séance

1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 21 mars 2016
2. Comptes de l'exercice 2016
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Budget 2017 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
4. Nomination de la Commission bourgeoisiale (Art. 51 LCo)
5. Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 al.2 LCo)
6. Agrégations bourgeoisiales
7. Divers

Cet ordre du jour n'est pas contesté et, avant de débiter la partie officielle, le Président propose deux scrutateurs pour cette assemblée, soit MM. Serge ANTILLE et Jacquy ZUFFEREY.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 21 MARS 2016

Le protocole est approuvé sans remarque.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Avant de passer aux comptes proprement dits, M. Alain PERRUCHOUD présente son rapport annuel.

Il signale que la plupart des terrains bourgeoisiaux sont loués; il reste environ 7500 m² à louer dans la zone industrielle des Zittes qui pourrait servir à une entreprise qui amènerait quelques nouvelles places de travail.

L'alpage de Sigeroulaz est toujours entretenu par le troupeau d'ânes de M. Pascal MICHELOUD et son contrat a été reconduit pour quelques années supplémentaires.

Les alpages de l'Ar de Bran et Santa Maria sont entretenus par Mme Natacha FAVRE qui y met ses chevaux.

Les travaux de réfection de la cabane de Santa Maria, louée à une association locale, seront très certainement terminés avant la prochaine saison d'hiver.

La Commission bourgeoisiale traite des intérêts éventuellement divergents entre la Commune et la Bourgeoisie; ce qui n'est heureusement pas souvent le cas.

En plus, elle traite les demandes de naturalisation (une douzaine en 2016), organise la sortie des bourgeois au Crêt-du-Midi (290 inscrits en 2016) et la traditionnelle raclette après l'assemblée.

Avec le préavis favorable de la Commission bourgeoisiale, une étude préliminaire a été conduite pour la construction d'un nouveau restaurant à Sigeroulaz, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil sur le domaine skiable.

En conclusion de son rapport présidentiel, il adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui participent activement, de près ou de loin, à l'organisation et au bon déroulement des affaires bourgeoisiales.

M. Alain PERRUCHOUD commence par la présentation des résultats globaux de l'exercice écoulé.

Il passe ensuite aux détails des comptes et explique les différences importantes.

La Maison bourgeoisiale de Chalais a nécessité plusieurs réparations (électricité, lave-vaisselle, fuite en toiture) ainsi que des frais liés à la rénovation des façades.

Le compte «Réceptions» comptabilise la sortie des Bourgeois qui est organisée chaque 2 ans et qui a connu un succès imprévu cette année 2016.

Le poste «Vinification» est balancé par les recettes de vente de vin à la Commune (+ Fr. 4.- par bouteille).

Fonctionnement	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Recettes	165'150.35	163'170.00	248'812.70	144'010.15
Dépenses	87'577.13	76'600.00	78'505.55	79'424.98
Marge d'autofinancement	77'573.22	86'570.00	170'307.15	64'585.17
Amortissements comptables	75'100.00	70'100.00	120'100.00	70'100.00
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 2'473.22	(+) 16'470.00	(+) 50'207.15	(-) 5'514.83
Fortune nette	788'179.06		785'705.84,69	735'498.69

Le montant plus important des impôts et cotisations est dû à la vente d'un terrain.

A la demande de M. Daniel PERRUCHOUD, le Président précise le détail du poste «Débiteurs» (Commune de Chalais, CréaSion Bois Sàrl, Siggen & Furrer SA).

La déléguée de l'organe de contrôle qualifié, ayant rejoint l'assemblée, après le point 4 de l'ordre du jour, le Président revient sur le point 2 de l'ordre du jour, pour le rapport du réviseur qualifié et l'approbation des comptes.

Mme Anne-Laure REY, déléguée de FIDAG SA, donne lecture succincte du rapport de contrôle et de ses conclusions qui recommandent, sans réserve, l'approbation des comptes annuels.

A la suite de ce rapport, les Bourgeois-es passent à l'approbation formelle des comptes de l'exercice écoulé.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2016 à l'unanimité.

3. BUDGET 2017 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Le budget 2017 ressemble très fortement à celui de l'année dernière.

Cet exercice devrait boucler avec une marge d'autofinancement de Fr. 86'700.- et un bénéfice de Fr. 16'400.-.

Pour cette année 2017, la poursuite des études du projet de nouveau restaurant à Sigeroulaz est prévue avec un investissement de Fr. 40'000.-.

Une assemblée bourgeoise extraordinaire sera convoquée pour débattre et décider de cette réalisation lorsque le projet sera plus avancé et que les données chiffrées précises seront connues.

Dans le fonctionnement, des charges supplémentaires ont été prévues pour Sigeroulaz (solde de l'étude préliminaire) ainsi que pour la Gouille des Pêcheurs dont la surface doit être nettoyée régulièrement pour éviter l'accumulation de déchets organiques qui se détachent du fond et remontent en surface de manière imprévisible.

Le plan financier pluriannuel 2017-2020, obligatoire, est communiqué avec toutes les réserves d'usage.

Le volume des investissements pour le projet de restaurant à Sigeroulaz n'est pas encore connu; cet élément n'a donc pas été pris en compte dans le plan financier présenté.

Le plan financier à jour accompagnera le dossier du futur restaurant.

La fortune nette devrait atteindre un montant d'env. Fr. 820'000.- au 31 décembre 2020.

M. Ludovic PERRUCHOUD demande si les terrains de Bozon appartiennent à la Bourgeoisie de Chalais.

Le Président informe que les parcelles de l'Espace Bozon appartiennent à la Commune et à la Bourgeoisie; la gouille des pêcheurs est située sur terrain bourgeoisial.

Au vote, l'Assemblée approuve le budget 2017, à l'unanimité.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE

M. Alain PERRUCHOUD remercie M. Freddy DEVANTHERY, ancien Président de la Commission bourgeoise et salue les personnes qui ont été désignées pour la période 2017-2020, soit M. Fabien PERRUCHOUD, qui assumera la Présidence durant cette période, Mme Véronique ALLEGROZ et MM. Ludovic PERRUCHOUD, François PERRUCHOUD et Cyril ZUFFEREY.

Il n'y a pas d'autre proposition; aussi, l'Assemblée bourgeoise, par acclamation, accepte les personnes désignées.

5. NOMINATION DU RÉVISEUR QUALIFIÉ

Vu la qualité du travail effectué durant cette période, le Conseil Bourgeoisial propose de reconduire pour 4 ans le mandat de la fiduciaire FIDAG SA pour le contrôle des comptes.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée bourgeoise désigne la fiduciaire FIDAG SA comme organe de contrôle qualifié pour la période 2017-2020.

6. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le Président présente les membres de la famille CAPPELLE (Emmanuelle, Romuald & Aaron) qui sollicitent l'agrégation bourgeoise et pour lesquels le Conseil bourgeoisial a émis un préavis favorable à leur acceptation.

Après les présentations d'usage, l'Assemblée les accepte, par applaudissements, à l'unanimité.

Le Président leur souhaite la bienvenue dans la famille bourgeoise, les félicite et les invite à assister à la fin des délibérations.

7. DIVERS

La parole n'est pas demandée dans les divers et le Président clôt officiellement l'Assemblée à 20 h 40.

M. Alain PERRUCHOUD rappelle qu'avant de rentrer à la maison, mais après avoir dégusté la traditionnelle raclette, il ne faudra pas oublier de prendre la bouteille de vin offerte aux participants.

◀ Alain Perruchoud, Président
◀ François Zuber, Secrétaire

Nouveaux bourgeois

AGRÉGATION BOURGEOISIALE

Une seule demande, bien entendu préavisée favorablement par la Commission bourgeoisiale et le Conseil bourgeoisiale, sera soumise à l'agrément de l'Assemblée bourgeoisiale

LUCAS
ET JONAS HOFSTÄDTER

Lucas et Jonas sont les enfants de notre conseillère communale et bourgeoisiale Mme Martine Perruchoud Hofstädter et de son époux, M. Nicolas Hofstädter.

Lucas est né le 29 novembre 2000 et Jonas le 9 mai 2003. Depuis l'établissement de leur famille sur la commune en 2005, ils y ont suivi leur scolarité primaire tant à Chalais qu'à Vercorin. Actuellement, Lucas

effectue sa 2e année d'apprentissage de géomaticien chez Cordonnier & Rey à Sierre, tandis que Jonas poursuit ses études en 1re année de collège à Sion.

Ils font tous deux partie de l'harmonie l'Avenir de Chalais et de la musique des jeunes de Chalais-Chippis. Lucas a pratiqué le football dans les équipes du FC Chalais jusqu'en junior A. De son côté, Jonas s'adonne aussi au football, mais pratique également le tir à l'arc. Ils apprécient le ski et la famille est membre du ski-club Vercorin-Chalais. Ils ont participé à toutes les éditions du Passeport-Vacances depuis qu'ils sont en âge de le faire et à quelques camps des jeunes. Inutile d'en ajouter pour se



convaincre qu'ils sont parfaitement intégrés dans le tissu social chalaisard.

Leur volonté, en tant que jeune adulte et adolescent, d'obtenir aujourd'hui la bourgeoisie de

Chalais, ne fait que confirmer leur attachement à notre commune, notre patrimoine et nos valeurs.

◀ Alain Perruchoud,
Président



Loïc In-Albon est aujourd'hui hockeyeur de National League au sein du Lausanne HC. En février dernier, le Conseil communal a eu le plaisir de lui remettre le mérite communal et de le féliciter pour sa brillante ascension sportive

Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Méthode-N°	Libellé	Unité	Résultat Réchy	Norme
VS-0300-MOP	Conductivité électrique (à 20°C)	µS/cm	606	
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire		7.5	6.8 - 8.2
VS-0304-MOP	Dureté totale	°F	34.8	
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	°F	11.9	
VS-0306-MOP	Calcium	mg/l	99.1	
VS-0397-MOP	Ammonium	mg/l	< 0.05	max. 0.10
VS-0392-MOP.4	Nitrites	mg/l	< 0.01	max. 0.10
VS-0323-MOP	Oxydabilité (consommation au KMnO4)	mg/l	0.9	
VS-0556-MOP	Turbidité	mg/l	0.2	max. 1

Prélèvement d'avril 2017 à Réchy

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy
Eau souterraine

Filtration et chloration
Aucune

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approximatives)	80%
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale: 027 459 11 11

ÉVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE ! ARROSONS INTELLIGEMMENT !

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais.
De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20l/cm² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

*20l/cm² = 2 cm dans un récipient à bord droit

Social

SACS TAXES GRATUITS - DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

Les informations parues dans le dernier CHALAIS INFO, concernant la distribution de sacs poubelle taxés aux personnes nécessiteuses, n'étaient malheureusement pas exactes et nous nous en excusons. Les informations correctes ont été communiquées oralement lors la dernière assemblée primaire et nous les rediffusons dans ce journal.

En séance du Conseil communal du 5 décembre 2017, les décisions suivantes, qui entrent en vigueur dès le 1er janvier 2018, ont été prises:

- Pour les bébés, nous distribuons 30 sacs taxés de 35 litres lors de la naissance, du premier et du deuxième anniversaire de l'enfant. La distribution se fait, sur demande, au bureau du contrôle des habitants à Chalais.
- Pour les personnes dont l'état de santé entraîne une consommation importante de sacs à ordures, 30 sacs taxés de 35 litres seront distribués chaque année. Pour celles sui-



vies par le CMS, les sacs sont remis par le personnel soignant. Les autres personnes sont invitées à les retirer auprès du magasin du CMS de Sierre, sur présentation d'une attestation signée par une infirmière indépendante ou un médecin.

◀ Jérôme Pellissier, Conseiller communal

NOUVELLE LOI FÉDÉRALE POUR LA NATURALISATION

Dès le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle loi sur la naturalisation est entrée en vigueur. Voici un récapitulatif des principales modifications de cette loi fédérale sur la nationalité suisse.

LOI JUSQU'AU 31.12.2017	NOUVELLE LOI VALABLE DÈS LE 01.01.2018
TITRE DE SÉJOUR	
<p>Naturalisation ordinaire Toute personne résidant en Suisse avec un permis de séjour valable, excepté les détenteur-trice-s d'un permis N.</p>	<p>Naturalisation ordinaire Uniquement des personnes au bénéfice d'un permis d'établissement C ; l'obtention de ce dernier étant soumis aux conditions plus restrictives qu'auparavant.</p>
<p>Naturalisation facilitée pour les conjoint-e-s de Suisse-sse-s Il n'y a pas d'exigence particulière quant au permis de séjour.</p>	<p>Les personnes au bénéfice d'un autre type de permis de séjour ne peuvent pas déposer une demande de naturalisation quel que soit leur durée de séjour en Suisse.</p> <p>Naturalisation facilitée pour le conjoint-e-s de Suisse-sse-s Il n'y a pas d'exigence particulière quant au permis de séjour.</p>

LOI JUSQU'AU 31.12.2017

NOUVELLE LOI VALABLE DÈS LE 01.01.2018

DURÉE DE SÉJOUR

Naturalisation ordinaire

12 ans de séjour au total en Suisse dont 3 ans sur les 5 dernières années précédant la demande.

Calcul de la durée de séjour :

- Un total de 12 ans de séjour en Suisse avec un permis de séjour valable, y compris en tant que requérant d'asile (permis N).
- Les années passées en Suisse entre l'âge de 10 et 20 ans révolus comptent double.

Naturalisation facilitée pour le conjoint-e-s de Suisse-sse-s

Vivre en communauté conjugale avec un ressortissant suisse depuis 3 ans au moins.

Avoir résidé en Suisse pendant 5 ans en tout, dont l'année qui précède l'introduction de la demande.

La loi prévoit aussi quelques cas de figure.

Naturalisation ordinaire

10 ans de séjour au total en Suisse dont 3 ans sur les 5 dernières années précédant la demande.

Calcul de la durée de séjour :

- La totalité de la durée de séjour au bénéfice des permis C, B ou d'une carte de légitimation du DFAE.
- La moitié de la durée de séjour au bénéfice du permis F.
- La durée de séjour au bénéfice du statut de requérant d'asile n'est pas prise en considération.
- Le temps passé en Suisse entre 8 et 18 ans compte double mais la durée de séjour effective en Suisse doit avoir duré 6 ans au moins.

Naturalisation facilitée pour le conjoint-e-s de Suisse-sse-s

Vivre en communauté conjugale avec un ressortissant suisse depuis 3 ans au moins.

Avoir résidé en Suisse pendant 5 ans en tout, dont l'année qui précède l'introduction de la demande.

La loi prévoit aussi quelques cas de figure.

INTÉGRATION

Naturalisation ordinaire

- Respect de l'ordre juridique suisse.
- Avoir des connaissances suffisantes dans une langue nationale.
- Intégration dans la communauté suisse notamment par une intégration sociale et culturelle, ainsi que par la volonté de participer à la vie économique ou à l'acquisition d'une formation.
- Etre accoutumé au mode de vie et usages suisses.
- Ne pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

Naturalisation facilitée

- Intégration en Suisse.
- Se conformer à la législation suisse.
- Ne pas compromettre la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse.

Naturalisation facilitée et ordinaire

- Respect de la sécurité et de l'ordre public.
- Respect des valeurs de la Constitution.
- Aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale à l'oral et à l'écrit (au minimum les niveaux B1 en oral et A2 en écrit selon le cadre européen commun pour les langues).
- Participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation.
- Soutien de l'intégration du conjoint, du partenaire enregistré ou des enfants mineurs sur lesquels est exercée l'autorité parentale (même s'ils ne demandent pas la naturalisation).
- Etre familiarisé avec les conditions de vie en Suisse, soit :
 - Avoir des connaissances élémentaires géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse
 - Prendre part à la vie sociale et culturelle de la population suisse
 - Entretenir des contacts avec les Suisses
- Ne pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse, **notamment en participant ou en soutenant le terrorisme, l'extrémisme violent, le crime organisé ou le service de renseignement prohibé.**

Dès l'âge de 12 ans les conditions matérielles (ci-dessus) des enfants compris dans la demande seront examinées séparément.

Offices de poste 3966 Chalais et 3967 Vercorin

Vers de nouvelles solutions ?

La Poste souhaite adapter son offre en fonction de l'évolution des habitudes de la population. De moins en moins de lettres, de versements et de colis passent par les guichets postaux. Les nouvelles technologies bousculent les habitudes. De nouveaux acteurs opèrent sur ces marchés et accroissent la concurrence.

Malgré tout, La Poste a l'obligation de remplir son rôle de service public.

Comment La Poste peut-elle relever ces défis ?

Quelles sont les solutions qu'elle envisage pour les années à venir ?

Quelles sont les conséquences sur les offices postaux de notre commune ?

Quelle attitude adopter face à ces changements ?

Pour en débattre, le Conseil communal vous propose

une **table ronde** participative,
mercredi 21 mars 2018 à 20h00,
à la salle polyvalente de Chalais.

Le Conseil communal, un ou plusieurs représentants de La Poste, ainsi que d'autres invités seront présents pour en débattre avec vous, en toute convivialité.

Ces questions vous interpellent ?

Alors, n'hésitez pas à venir enrichir ce débat !

INFO EN IMAGE



En raison de travaux importants initiés par l'Etat du Valais, la route Chalais Vercorin sera totalement fermée, en dessous de Briey et dans le secteur des tunnels de la Boua, du 30 avril au 22 juin 2018. Durant cette période, les habitants de Briey devront emprunter la route de Briey de Chippis.



La route de Briey de Chippis est aujourd'hui obstruée par un éboulement conséquent. L'Etat du Valais va mettre en place une déviation provisoire via la route d'accès à la gravière de Tsararogne. Cette déviation sera opérationnelle du 1^{er} mars au 30 juin 2018. Durant cette période, les personnes qui peuvent atteindre leur domicile par une autre voie sont priées de ne pas emprunter cette route de Briey de Chippis.



La rénovation de la cabane de Santa-Maria touche à sa fin. Son inauguration est prévue en automne 2018.

PLAN DE SCOLARITÉ 2018 / 2019

Ouverture de l'année scolaire

lundi 20 août 2018 (matin)

Vacances

Automne + La Toussaint	du	vendredi	12	octobre	2018	le soir
	au	jeudi	25	octobre	2018	le matin
La Toussaint	du	mercredi	31	octobre	2018	à midi
	au	vendredi	2	novembre	2018	le matin
Noël	du	vendredi	21	décembre	2018	le soir
	au	lundi	7	janvier	2019	le matin
Carnaval	du	vendredi	1 ^{er}	mars	2019	le soir
	au	lundi	11	mars	2019	le matin
Saint-Joseph	du	lundi	18	mars	2019	le soir
	au	mercredi	20	mars	2019	le matin
Pâques	du	jeudi	18	avril	2019	le soir
	au	lundi	29	avril	2019	le matin
Ascension	du	mercredi	29	mai	2019	à midi
	au	lundi	3	juin	2019	le matin
Pentecôte	du	vendredi	7	juin	2019	le soir
	au	mardi	11	juin	2019	le matin

Clôture de l'année scolaire

mercredi 19 juin 2019 (soir)

Deux demi-journées doivent être rattrapées. Elles le seront en allant en classe toute la journée le mercredi 19 juin 2019 (journée de clôture), ainsi que :

- le mercredi 23 janvier 2019 (CO Grône – semaine de sports d'hiver) ;
- le mercredi 6 février 2019 (EP Chippis et EP Grône – après-midi de ski) ;
- le mercredi 17 avril 2019 (EP Chalais).

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

Finances bourgeoisiales

COMPTES 2017 ET BUDGET 2018

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017

L'exercice 2017 de la bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement exceptionnelle de 193'306 CHF. Cette marge découle des revenus qui atteignent 262'990 CHF et des charges qui atteignent 69'684 CHF. Les revenus de cet exercice ont été dopés par la vente de la parcelle No 5483 à la société LCML Zermatten SA. Le gain immobilier enregistré par cette vente s'élève à 99'667 CHF et explique à lui seul l'augmentation des revenus par rapport à l'exercice précédent.

Notre nouvelle comptable, Mme Isabelle Tornare a procédé à un travail d'épuration en profondeur de la comptabilité de la bourgeoisie. En conséquence, certaines rubriques affichent des écarts, parfois importants, dus aux corrections apportées. Les écarts entre le budget 2017 et les comptes sont expliqués ci-dessous, notamment pour les rubriques suivantes :

- **Charges des immeubles** - Divers travaux d'entretien concernant la Buvette de l'Etable ont été imputés sur ce compte pour un montant d'env. 9'000 CHF.
- **Charges maison bourgeoisiale de Vercorin** - Un montant d'env. 7'000 CHF, lié à un dégât d'eau, avait été porté en transitoire sur les comptes 2015 et 2016. Ce dégât ayant été couvert par le tiers responsable, l'annulation de ce transitoire explique le solde négatif de cette rubrique.
- **Vinification** - L'annulation d'un transitoire d'env. 12'000 CHF, portant sur cette rubrique depuis plusieurs années, entraîne la diminution de la charge observée.
- **Gain sur patrimoine financier** - Ce montant exceptionnel est constitué du gain sur la vente de la parcelle No 5483 à la société LCML Zermatten SA, ainsi que du remboursement de la part de sociale de l'association «La Forestière» qui a été dissoute. Cet actif était totalement amorti.
- **Vente de bois** - Le Conseil bourgeoisial a décidé d'annuler la facture émise en 2016 à l'attention de la Télécabine de Vercorin SA. Cette facture avait été émise, sur proposition du Triage forestier du Vallon, pour compenser la perte de rendement sur une coupe de bois prématurée.
- **Vente de vin** - L'annulation d'un transitoire d'env. 9'000 CHF, portant sur cette rubrique depuis plusieurs années, entraîne la diminution de la charge observée.

En ce qui concerne le bilan, il s'agit de relever les points suivants :

- **Débiteur** - La rubrique affiche un montant d'env. 100'000 CHF supérieur à l'année précédente. Ce montant a été payé par la société LCML Zermatten SA le 8 janvier 2018.

- **PLACEMENTS - INVESTISSEMENTS PROPRES** - A la demande de l'Etat du Valais, nous avons accepté de déplacer les rubriques «Maison bourgeoisiale de Chalais» et «Maison bourgeoisiale de Vercorin» dans le compte INVESTISSEMENTS PROPRES. La différence entre les montants 2016 et 2017 provient des amortissements.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Le budget de fonctionnement a été établi sur la base des comptes 2017. Les rubriques suivantes méritent d'être commentées :

Charges maison bourgeoisiale de Chalais - Un montant supplémentaire de 18'000 CHF a été prévu pour assainir la place à l'Est du bâtiment. Les buissons entraînent une dégradation des murs de soutènement situés en limite Est et Nord. Ils seront arrachés et remplacés par un aménagement plus approprié.

Réceptions - En 2018 aura lieu la sortie des bourgeois qui engendre une dépense supplémentaire d'env. 10'000 CHF.

Les charges prévues s'élèvent à 99'650 CHF et les revenus à 173'200 CHF. Il en résulte une marge d'autofinancement de 73'550 CHF. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 51'000 CHF, l'exercice 2018 devrait se boucler avec un bénéfice de 22'550 CHF. La fortune au 31 décembre 2018 devrait avoisiner les 947'500 CHF.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

Le budget 2018 des investissements prévoit, pour 50'000 CHF, les études qui permettront de déterminer la faisabilité financière et technique du nouveau restaurant de Sigeroulaz et le cas échéant, l'établissement du dossier d'enquête publique. L'Assemblée primaire bourgeoisiale sera amenée à se prononcer sur ce dossier dès que cette étude sera terminée. Une autre tranche de 50'000 CHF a été prévue pour des travaux de réfections sur le bâtiment de la colonie de Sigeroulaz. Les travaux envisagés sortent du cadre des travaux d'entretien financés par le compte de fonctionnement. Le Conseil bourgeoisial et la commission bourgeoisiale procéderont, ce printemps, à une vision locale afin de se prononcer sur les travaux à effectuer.

PLAN FINANCIER 2019-2022

Au niveau des investissements, le Conseil bourgeoisial prévoit la construction d'un restaurant à Sigeroulaz. Il s'agit vraisemblablement d'un projet qui ne devrait pas dépasser les 2.5 MCHF. La réalisation de ce projet va influencer les charges de la Bourgeoisie par une augmentation des intérêts et des amortissements. En compensation, les locations encaissées augmenteront les recettes.

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016	BUDGET 2018
029.30	CHARGES DE PERSONNEL				
029.301	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	6'562,65	8'000,00	7'843,65	7'000,00
029.302	Commission bourgeoisiale	0,00		0,00	
029.303	Charges sociales	1'291,40	800,00	818,65	1'300,00
		7'854,05	8'800,00	8'662,30	8'300,00
029.31	BIENS ET SERVICES				
029.314	Charges des immeubles	12'463,55	4'000,00	3'815,70	4'000,00
029.314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	7'591,55	6'000,00	9'047,35	26'000,00
029.314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	-5'594,90	1'700,00	1'697,20	2'500,00
029.314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	15'419,65	15'000,00	8'446,80	5'000,00
029.314.04	Entretien et surveillance des forêts	1'654,80	0,00	0,00	2'000,00
029.314.05	Entretien et surveillance des pâturages	4'000,00	4'000,00	4'000,00	4'000,00
029.318	Réceptions	1'418,55	1'000,00	10'578,65	11'000,00
029.318.01	Vinification	5'465,75	18'000,00	18'101,75	18'000,00
029.318.20	Comptabilité et frais administratifs	6'802,84	7'500,00	6'737,70	7'000,00
029.319	Impôts et cotisations	12'904,95	12'000,00	16'672,45	12'000,00
		62'126,74	69'200,00	79'097,60	91'500,00
029.32	INTERETS PASSIFS				
029.321	Intérêts des dettes	-296,96	-150,00	-182,77	-150,00
	TOTAL DES DEPENSES	69'683,83	77'850,00	87'577,13	99'650,00
029.42	REVENU DES BIENS				
029.423	Droits de superficie et locations	88'639,35	83'000,00	82'639,35	92'000,00
029.423.10	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	590,00	300,00	350,00	300,00
029.423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'750,00	30'500,00	30'600,00	30'500,00
029.423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	25'000,00	25'000,00	25'000,00	25'000,00
029.424.01	Gain sur patrimoine financier	102'667,00	0,00	0,00	0,00
029.425.00	Frais récupérés	0,00	50,00	5,00	0,00
		247'646,35	138'850,00	138'594,35	147'800,00
029.43	CONTRIBUTIONS				
029.431	Agrégation de nouveaux bourgeois	1'700,00	1'700,00	1'700,00	1'400,00
029.435	Vente de bois	-1'046,00	0,00	1'046,00	0,00
029.435.10	Vente de vin	14'690,00	24'000,00	23'810,00	24'000,00
029.436	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0,00	0,00	0,00	0,00
029.452	Participation communale au garde forestier	0,00	0,00	0,00	0,00
		15'344,00	25'700,00	26'556,00	25'400,00
	TOTAL DES RECETTES	262'990,35	164'550,00	165'150,35	173'200,00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	193'306,52	86'700,00	77'573,22	73'550,00
	BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS	193'306,52	86'700,00	77'573,22	73'550,00
	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT				
029.33	AMORTISSEMENTS				
029.330	Amortissements patrimoine financier	0,00	60'500,00	65'500,00	0,00
029.331	Amortissements patrimoine administratif	56'500,00	9'800,00	9'600,00	51'000,00
		56'500,00	70'300,00	75'100,00	51'000,00
	BENEFICE DE L'EXERCICE	136'806,52	16'400,00	2'473,22	22'550,00
029.314.01	Réfection façade MBC	0,00	0,00	40'000,00	0,00
029.314.03	Restaurant Sigeroulaz	0,00	0,00	0,00	50'000,00
029.314.03	Bâtiments Sigeroulaz	0,00	40'000,00	0,00	50'000,00
	INVESTISSEMENTS NETS	0,00	40'000,00	40'000,00	100'000,00

BOURGEOISIE DE CHALAIS**BILAN AU 31 DÉCEMBRE**

ACTIF		2017	2016
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102	Banque Raiffeisen	288'087,98	235'952,61
		288'087,98	235'952,61
11	AVOIRS		
115	Débiteurs	148'738,60	46'086,40
116	AFC - Impôts anticipés à récupérer	83,75	0,00
		148'822,35	46'086,40
12	PLACEMENTS		
121	Titres	1,00	1,00
123	Terrains	291'835,00	293'718,00
123.30	Maison bourgeoisiale de Chalais	0,00	140'000,00
123.41	Maison bourgeoisiale de Vercorin - rénovation	0,00	425'000,00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	0,00	0,00
123.60	TVSA - prêt loyer	100'000,00	100'000,00
124	Mobilier	1,00	1,00
		391'837,00	958'720,00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139	Actifs transitoires	4'398,00	23'038,25
		4'398,00	23'038,25
Total 10-11-12-13		833'145,33	1'263'797,26
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140	Alpages et pâturages	1,00	1,00
143.10	Maison bourgeoisiale de Chalais	126'000,00	0,00
143.20	Maison bourgeoisiale de Vercorin	382'500,00	0,00
145	Forêts	57'600,00	57'600,00
		566'101,00	57'601,00
Total 14		566'101,00	57'601,00
TOTAL DE L'ACTIF		1'399'246,33	1'321'398,26
PASSIF		2017	2016
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES		
230	Prêt communal pour maison Vercorin	394'500,00	425'000,00
		394'500,00	425'000,00
24	PROVISIONS		
240	Provisions pour perte sur débiteurs	50'000,00	50'000,00
		50'000,00	50'000,00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		
259	Passifs transitoires et créanciers	25'151,35	53'609,80
		25'151,35	53'609,80
28	FINANCEMENTS SPECIAUX		
280	Fonds forestier	4'609,40	4'609,40
		4'609,40	4'609,40
29	FORTUNE		
290	Fortune nette au 1er janvier	788'179,06	785'705,84
291	Variation de fortune	136'806,52	2'473,22
		924'985,58	788'179,06
TOTAL DU PASSIF		1'399'246,33	1'321'398,26

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commune	3135	3181	3207	3226	3365	3405	3442	3499	3566
Chalais	1096	1099	1110	1109	1163	1167	1166	1239	1258
Réchy	1330	1348	1350	1379	1419	1444	1486	1478	1493
Briey	106	134	139	143	148	154	154	160	154
Vercorin	603	600	608	595	635	640	636	622	661

